



Pension alimentaire apres deces

Par **moi6295**, le 12/12/2012 à 10:19

bjr as tous ,voila le père de mes 2enfants âgé de 11 et 12ans est décéder depuis juillet 2012,il avais etais déchu de ses droits il y a 10ans et nos enfants ont repris mon nom de familledois je prevenir la C A F(qui me verse la pension)suite a son décès que j'ai appris par la gendarmerie car il a étai assassiné 12jour apres sa sortie de prison ,donc par peur de représailles ,je ne veux pas témoigner au futur procès et je ne sais meme pas ou il est enterrer(mes enfants ne le desir pas)..que dois je faire ????? comment obtenir son acte de deces et quelle démarche dois je fairemerci d'avance pour vos reponse

Par **cocotte1003**, le 12/12/2012 à 12:16

Bonjour, oui il faut prévenir la Caf, les droits pour les enfants seront différents. Vous pouvez voir par l'intermédiaire d'internet si la commune du décès délivre les actes par courrier, cordialement

Par **moi6295**, le 12/12/2012 à 16:51

bsr . merci cocotte1003 pour votre réponse aussi vite ,étant nouvelle a présent je pourrais moi aussi apporter mes conseil